

Conseil du 21 février 2009
ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2008

I – Administration Générale et aux Moyens

- 2 Orientations Budgétaires 2009
3 Adoption du nouvel organigramme des services communaux
4 Transfert de la gestion du Centre de l'Enfance au CCAS
5 Transfert de la gestion du Relais Assistantes Maternelles au CCAS
6 Indemnisation des conseillers municipaux dans l'exercice de leur fonction

II – Vie Educative Culturelle et Sportive

- 7 Acompte de subventions aux associations pour l'exercice 2009

III – Aménagement du Territoire

- 8 Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant la ZAC "RHI Ravine Lafleur»
9 Approbation de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant le terminal céréaliier
10 Relogement des familles de la Grande Chaloupe - Convention Région Commune et SEMADER
11 Vente de la parcelle AT 1661 - Rectification
12 Acquisition de la parcelle AW 174 par la Commune - Retrait de la délibération du 17 septembre 2008
13 Incorporation de biens présumés sans maître dans le domaine communal
14 Maintenance du signal lumineux de l'abri de pêche – Convention Etat / Commune

Question diverse

- 1 Coopération Antanifotsy / Possession – Précision dans la convention de partenariat avec l'AFVP

AFFAIRE N°1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 DEC EMBRE 2009

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 23 décembre 2008, le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires détaillées dans l'ordre du jour ci-joint.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès verbal des délibérations de la séance précitée.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Monsieur Christian PAUSE demande la parole afin de faire état de trois corrections qu'il souhaiterait voir apporter à son intervention s'agissant de l'affaire n°2 de la séance du 23 décembre 2008, relative à la Commission HOMERE - Plan d'action en faveur d'une politique novatrice de l'énergie, comme suit (rectification apportées en gras-italique):

*« Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian PAUSE. Il précise que son intervention s'inscrit dans une volonté de débat contradictoire constructif et positif, sans arrière pensée de polémique politicienne. Selon lui, cette décision de construction d'une nouvelle centrale thermique en baie de La Possession est le fruit d'une mesure d'urgence prise par l'Etat afin de faire face à un besoin énergétique croissant. La dérogation visant au maintien de l'ancienne **Centrale thermique** du Port, qui n'est plus aux normes, arrivant à échéance, l'Etat s'est tourné vers l'entreprise EDF afin qu'elle propose une alternative à l'urgence énergétique.*

C'est dans ce contexte que le projet de Centrale thermique de 200 Méga watts a vu le jour, avec le système de pensée unique instauré par EDF qui ne visait que ses intérêts, à savoir :

- 1. facilité la réalisation de ce projet ;*
- 2. rester à son même niveau de production pour garder ses parts de marché.*

*La Ville de La Possession, depuis 1999, s'est immédiatement opposée à ce projet, et ce dans un souci de préservation de l'environnement et de maintien de la qualité de vie des possessionnais, mais sans grand succès. La Commune a donc décidé d'appliquer l'esprit et la lettre des conclusions du Grenelle de l'Environnement du 25/11/2007, formulées par le Président de La République. En a donc découlé la mise en place de la Commission HOMERE, réunie pour la première fois le 7 novembre dernier, composée d'experts, de Monsieur le Sous Préfet et différents intervenants, dont il faisait partie. Par ce biais, la Ville a alors commandé une mission de contre expertise sur ce projet. Cependant, l'intervention du Sous Préfet a constitué un choc, dans la mesure où il n'annonçait pas une remise en question du projet de **Centrale thermique**, mais une négociation, une mise à plat des avantages, inconvénients, objections, solutions et garanties pour que ce projet soit opérationnel dans les plus brefs délais. En ce sens, Monsieur PAUSE estime que le rôle de la Commission était minime, voire même inutile, les experts ayant réalisé une présentation sur la situation actuelle du système électrique et de sa répartition géographique, soit rien de plus que ce qui était déjà de notoriété publique. La Commission ne s'est pas posée la bonne question qui aurait été de déterminer les moyens de produire de l'énergie Méga watts en ENR (énergies renouvelables). Elle aurait dû marquer son désaccord à la construction de cette nouvelle centrale d'autant que le Grenelle propose des solutions intermédiaires. Par ailleurs, on ne peut ignorer le discours prononcé par la Président de la République, le 27 novembre dernier, devant les élus de l'Outre mer à l'Elysée. A cette occasion, le Président vantait la politique réunionnaise des énergies renouvelables, atteignant une production globale d'environ 37%. En effet, pour Monsieur PAUSE, La Possession, et par extension La Réunion toute entière, doit poursuivre sa politique novatrice d'énergie renouvelable, qui a débuté en 1982, période à laquelle la production électrique locale était indépendante grâce à l'hydraulique. Depuis, pétrole et charbon ont grignoté le secteur, puis dominé, au point qu'aujourd'hui la Réunion est largement dépendante de l'importation des ressources fossiles.*

*Le projet de loi issu du Grenelle de l'Environnement, adopté en première lecture, préconise, pour favoriser l'autonomie énergétique de l'Outre Mer, d'augmenter la part des énergies intermittentes à 50% pour les Départements d'Outre Mer (DOM). Ce n'est donc plus un dogme. On peut opposer à l'option de la Centrale au fuel, l'option d'un plan réunionnais 100% Chauffe eau solaire. Des analyses comparatives, qui reposent sur des données chiffrées, montrent que cette option est équivalente en terme d'énergie, bénéficiaire en terme d'économie, et qui est par ailleurs créatrice d'emplois. Pourquoi ce qui est bon pour la Métropole ne le serait pas pour la Réunion ? Le Ministre BORLOO a montré la voie en mettant le cap sur le solaire, en prévoyant la construction d'au moins une centrale photovoltaïque par Région, d'ici à 2011. Les énergies renouvelables peuvent représenter en 2012, un marché annuel de 24 millions d'euros et 120 000 emplois. Pour Monsieur PAUSE cette centrale est absolument absurde dans le contexte de développement durable et de l'aire des énergies renouvelables. Cette centrale est donc un bras d'honneur et **un pied de nez** au Grenelle. Selon lui, il ne faut pas hypothéquer l'avenir de la Réunion pour des contreparties financières. On ne peut pas envisager de remplacer une centrale polluante par une autre qui l'est tout autant. Il ne faut pas oublier qu'il est possible de relever le défi de la maîtrise de l'énergie. Imposer un outil aussi polluant alors même que tous les décideurs militent pour les ENR à l'horizon 2025/2030 est inacceptable. Il faut montrer l'exemple en joignant la parole aux actes, en acceptant pas la construction de cette centrale alors que la Réunion est appelée à une autonomie énergétique.*

De plus, cet équipement contribuera à verrouiller la réflexion et les initiatives pour les ENR. Dans son approche, Monsieur PAUSE dit ne pas être seul : il a rencontré le porte parole du Parti des verts, Monsieur Jean Paul MARCHO, qui le soutient dans cette démarche et se positionne contre la construction de cette centrale. C'est la raison pour laquelle, il refuse de se laisser endoctriner par les soi disant experts et préfère que soient appliquées les recommandations du Grenelle de l'Environnement, en faisant confiance au développement rapide des ENR, qui serait par ailleurs générateur d'emplois. Il demande donc à ses collègues élus à ne pas s'engager dans cette voie, d'être des élus modernes, et conscients, pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures, puisque les conséquences sanitaires de ce projet n'ont toujours pas été mesurées. C'est pourquoi, parmi les trois solutions préconisées par la Commission HOMERE, Monsieur PAUSE se positionne en tant qu'opposant à ce projet, et refuse donc l'installation de la Centrale en baie de La Possession. »

Monsieur le Maire confirme la prise en compte de ces corrections.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable des Commissions de l'Administration Générale et des Moyens et de l'Aménagement du Territoire réunies le 18 Février 2009,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le procès-verbal de délibérations du Conseil Municipal de la séance citée ci-dessus.

.....
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N°2 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Depuis 1992, la loi « Administration territoriale de la République » (Loi ATR n° 92-125 du 6 février 1992, codifiée à l'article L 2312-1 du CGCT), fait obligation aux collectivités territoriales de précéder le vote de leur budget primitif d'un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat est donc un moment important dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales, puisqu'il en constitue la première étape.

Bien que pour plusieurs d'entre nous, il s'agit là d'un exercice presque coutumier, il convient néanmoins pour les nouveaux élus de rappeler l'intérêt de ce débat :

- d'une part, d'informer les élus sur le contexte budgétaire, l'environnement économique et financier dans lesquels va s'inscrire le budget à venir ;
- d'autre part, il doit permettre à l'Assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Ainsi, 2009 marque la première année de notre mandature. Il importe donc au préalable de rappeler les axes du programme électoral sur lequel notre majorité municipale a été élue, et qui constituent désormais notre projet de Ville:

I - DU PROGRAMME ELECTORAL AU PROJET DE VILLE

Le 9 mars dernier, dès le premier tour des élections municipales, sur la base d'un projet ambitieux, la liste conduite par la majorité municipale a été plébiscitée.

Ce programme électoral, qui est maintenant notre projet de Ville, sera le fil conducteur de notre action pendant les 5 années à venir. Il structurera à la fois l'organisation des services municipaux, comme le traduira l'organigramme que nous présenterons pendant ce conseil municipal, mais aussi l'organisation des moyens et donc du budget.

Développer La Possession, c'est entre autres choses, et comme cela s'est fait avantageusement pendant des décennies :

- Aménager la ville,
- Amener l'eau dans tous les quartiers,
- Construire des écoles, des routes, des terrains de sport,
- Lutter contre toutes les formes d'exclusion,
- Participer à l'éducation des enfants,
- Mettre en œuvre des modes de garde,
- Etc..

L'exemplarité des réalisations, la satisfaction manifestée pendant des décennies par les électeurs sont là pour témoigner de la rigueur de la gestion du développement de cette cité.

Mais on ne développe pas une ville de 7000 habitants comme une ville de 27000 habitants en constante évolution. Les enjeux, les ressources qu'il importe de mieux gérer exigent une réflexion préalable importante.

C'est dans ce cadre qu'il est important de nous engager dans un nouveau projet qui s'appuie sur un socle solide, construit méthodiquement sur tous les quartiers de La Possession.

Un projet de **développement durable** dans lequel chacun trouvera une place. Une action que nous voulons collective de l'ensemble des forces désireuses de se mobiliser pour coproduire de manière favorable le futur de la ville.

Pour répondre aux enjeux humains, de cohésion sociale, de territoire, d'environnement, de service public, de foncier, d'habitat qui se posent à nous, notre projet s'articule autour de 8 axes stratégiques de développement.

- La Culture : Pour intégrer, se rencontrer, se connaître...
- L'éducation : L'enfant au coeur de la ville
- Le Sport : Un formidable outil pour favoriser la mixité sociale
- Une ville de proximité : Au service de la vie quotidienne des Possessionnais
- La sécurité au coeur des quartiers : Le choix de la prévention
- La politique de Solidarité : Une exigence de tous les jours !
- L'emploi : Une démarche partenariale, un tremplin pour l'avenir
- L'Aménagement du Territoire et Le Développement Économique

Chacun de ces axes est présenté de manière synthétique et un plan d'action est décliné pour l'année 2009. Un travail d'évaluation permanent sera mené pour mesurer l'avancé de la démarche. Nous communiquerons avec la population par le biais des conseils de quartiers, de nos sites web, ainsi que par le support de la revue municipale jujube pour présenter aux citoyens les résultats et prendre en compte leur avis.

Pour les axes concernant la Culture , l'Education et le Sport, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur ROBERT Philippe.

La Culture Pour intégrer, se rencontrer, se connaître

Notre projet d'actions culturelles ambitionne de favoriser l'émergence d'une identité collective, enrichie de nos différences.

L'action culturelle, à La Possession, est caractérisée par notre volonté d'utiliser ce formidable outil d'éducation, de développement des personnes et du territoire pour renforcer la cohésion sociale d'une Ville en mutation constante. Les enjeux d'intégration des populations récentes sont extrêmement importants. Avoir l'ambition de réaliser une « Ville durable », où il fait bon vivre, nous conduit ainsi à penser les changements induits par la modernité, et intégrer les nouvelles demandes en matière de loisirs et d'action culturelle. Le territoire s'y prête naturellement, riche de son histoire, de son patrimoine, mais aussi de sa situation au carrefour du Nord et de l'Ouest.

- *Quelques éléments de diagnostic pour mémoire (même s'il s'agit d'une compétence facultative), la collectivité met en œuvre :*
 - Une programmation culturelle, festive, et de proximité, riche et diversifiée, intégrant des événements nationaux ou régionaux (*Fête de la Musique, Semaine Créole, 20 Décembre, Fête du Livre...*), et d'autres propres à la Ville (*Fête de la Forêt, Festival Hip Hop Vibration...*),
 - De nombreuses actions dans les Quartiers, autour de podiums, « Cinéma en plein air », Théâtre, Conte...
 - Des expositions et des conférences de qualité,
 - Un soutien aux Associations qui oeuvrent sur ce champ.

Après avoir donc apporté l'indispensable, vu les attentes importantes, dans le cadre d'un « Projet de Ville » qui place l'homme au centre de l'action, il est capital de réfléchir à une nouvelle politique culturelle qui réponde aux besoins d'épanouissement et de communication de chacun. Une politique qui favorise la rencontre, et fait de l'« *Interculturalité* », une force concrète, et indiscutable :

- **NOS OBJECTIFS**

Il importera de réduire l'inégalité d'accès à la Culture, de favoriser la rencontre des Habitants par des pratiques culturelles diversifiées, de permettre à La Possession d'affirmer son identité et de rayonner à l'échelon régional.

Par ailleurs, il s'agira de :

- Maintenir et de développer l'offre culturelle,
 - Mettre en valeur les attraits culturels et patrimoniaux de la ville,
 - Faire émerger une identité commune aux habitants,
 - Développer les activités socioculturelles dans les temps périscolaires,
 - Favoriser les initiatives dans les Quartiers,
 - Créer des lieux de diffusion,
 - Soutenir la création artistique.
- POUR 2009 l'accent sera mis en particulier sur :
 - L'aménagement de la place festival ;
 - L'achèvement des travaux d'agrandissement et d'étanchéité de la médiathèque
 - L'activation du partenariat pour l'ouverture de l'annexe de la médiathèque de Dos D'âne
 - La programmation de manifestations culturelles valorisant la ville et les quartiers
 - La consolidation des liens entre le service culturel, les conseils de quartier, la DPEJ

L'éducation **Ou l'enfant au cœur de la ville**

Notre projet d'éducation vise à garantir aux enfants, les meilleures conditions possibles de réussite et d'épanouissement.

La ville s'est inscrite depuis de longues années dans une politique volontariste en direction des enfants et des jeunes. Cet effort va largement au-delà des compétences instituées par la loi ; lesquelles consistent pour l'essentiel à la prise en charge des conditions matérielles de l'enseignement (bâtiments, équipements et dépenses de fonctionnement).

- Quelques éléments synthétiques de diagnostic pour mémoire :
 - 7 466 jeunes de 3 à 18 ans sont scolarisés à la Possession, soit 27,5% de la population : 4 226 élèves dans 26 écoles, 2 040 dans 3 collèges, 1 200 dans un lycée.
 - Les 4 226 élèves du primaire bénéficient entre autres des actions gérées par les Services de la Ville, la Caisse des Écoles, les Associations et les partenaires.

- En plus des 2 890 enfants qui déjeunent à la restauration scolaire, 1 980 places sont offertes dans les différents temps d'accueil : matin, soir, mercredis, vacances scolaires.
- L'accompagnement à la scolarité concerne près de 600 enfants.

Ces dernières années, notre collectivité a mis l'accent, sur la construction de nouvelles écoles pour faire face à l'évolution démographique, sur l'entretien du bâti, sur l'amélioration de la restauration et sur le développement des actions périscolaires.

Gardons en tête que dans dix ans, en réalisant une projection sur la base des 40 000 habitants attendus et si la démographie continue à progresser de la même façon, 6 240 enfants seraient scolarisés dans nos écoles, sur un total projeté de 11 000 jeunes de 3 à 18 ans.

Cette perspective nous oblige à placer plus encore : l'enfant et les jeunes au « Cœur de la Ville » !

- L'enfant dans sa globalité

L'éducation doit prendre en compte l'enfant dans sa globalité. Celui-ci n'est pas seulement un élève. Le contexte familial, social, culturel et l'environnement influent fortement sur son évolution, son devenir d'adulte.

Avec tous les acteurs et les professionnels, nous affirmons que l'éducation intervient « dans » et « autour » de l'école.

En plaçant l'enfant au centre de nos préoccupations, il s'agit pour nous de constituer un partenariat de tous les instants, afin de mieux répondre à ses besoins à l'école, dans sa famille et son cadre de vie. Son éducation réside dans la continuité éducative. Elle est déterminée par ce qu'il vit avant l'école, à l'école et après l'école.

- L'école et les « temps libérés »

Si le rôle de l'école n'est pas contestable, et que notre action sera fermement maintenue, celui des « temps libérés » ne l'est pas moins. Accueil au quotidien et Mercredis, séjours en Centres de loisirs ou Colonies de vacances, sont en effet porteurs de valeurs positives : Fraternité, Laïcité, Démocratie pluraliste, solidaire et participative...

Aussi, avec les professionnels, les partenaires, les parents nous devons faire des « temps libérés » un espace d'éducation ouvert sur le monde et le « vivre ensemble ».

- *NOS OBJECTIFS*

Au-delà des champs de compétences obligatoires, la ville considère que l'éducation est une priorité !

↳ Le Temps Scolaire

Il s'agira de poursuivre :

- L'amélioration des conditions d'accueil,
- Le soutien technique et pédagogique (directions, classes, élèves),
- L'effort porté sur la restauration scolaire,
- Le renforcement du dispositif « Carte Jujube »,
- La lutte contre l'échec scolaire,
- La prise en compte des enfants différents.

↳ Hors Temps Scolaire

Il s'agira de :

- Augmenter l'offre de places dans les temps d'accueil,
- Enrichir l'offre éducative,
- Renforcer le dispositif périscolaire,
- Poursuivre la formation des agents,
- Développer le dispositif spécifique aux adolescents.

• LES ACTIONS POUR 2009

- Etude et lancement du groupe scolaire à la ZAC Moulin Joli avec une cuisine de fabrication de 1000 repas (liaison chaude)
- Achèvement des travaux de modernisation de l'école Henri Lapierre
- Poursuite du programme de modernisation des cuisines : E de Parny, P Eluard, A Lacaussade
- Etude pour la mise aux normes du magasin central de la restauration
- Activation du partenariat pour le projet éducatif global
- Optimisation des moyens humains et matériels dans les écoles

Le Sport, un formidable outil pour favoriser la mixité sociale

Rappelons que la Commune a une longue histoire sportive, fondée sur les associations et les bénévoles qui participent au développement des disciplines, à l'éducation de nos jeunes et à l'animation de la Ville.

Traditionnellement, les sports collectifs comme le Football, ou dans une moindre mesure, le Handball, reflètent la réalité des pratiques à La Possession. Toutefois, de nouveaux besoins de pratiques plus individuelles et variées ont émergé ces dernières années.

Aussi, la ville soutient la pratique sportive en aidant financièrement les associations (plus de 90), pour plus d'1 million d'euros tous les ans : mise à disposition d'équipements, matériels et techniciens, assistance aux clubs...

- **NOS OBJECTIFS**

- Favoriser « Citoyenneté et Education », en soutenant les pratiques sportives pour le plus grand nombre,
- Développer les échanges, les rencontres et les pratiques émergentes,
- Réaffirmer la place des usagers au centre du projet,
- Promouvoir l'image de la Ville via des événements sportifs de grande envergure,
- Prendre en compte le Haut Niveau
- Offrir des équipements de qualité, conformes à la réglementation (hygiène et sécurité).

- **LE PLAN D'ACTION**

POUR 2009

- Réhabilitation de la Piscine Municipale,
- Mise aux normes de l'accessibilité au terrain de moto cross à Ravine à Malheur,
- Réhabilitation du complexe sportif Roland ROBERT et des gymnases Gaston DUMESGNIL et François MITTERRAND,
- Mise en sécurité de l'électricité du stade et de 2 terrains de tennis à Camp Magloire,
- Mise aux normes de locaux de stockage de produits dangereux.

Pour le volet relatif à la Ville de proximité, le Cadre de Vie et la Sécurité, Monsieur le Maire passe la parole à Mme RIVIERE Sylviane.

**Une ville de proximité au service de la vie quotidienne
des Possessionnais**

La ville de La Possession a pour ambition d'accompagner son attractivité naturelle et d'encadrer son évolution urbaine en fondant son action sur un concept fort qu'est « LA VILLE DE PROXIMITE ».

Afin d'inscrire la ville de La Possession dans la lignée « **des villes à portée de main** », il s'agira de s'appuyer sur trois axes fondateurs :

- La déconcentration ou la territorialisation des services municipaux,
- L'amélioration de la qualité du cadre de vie et la confirmation d'une gestion préventive et sécurisée des équipements municipaux,
- Le renforcement du rôle des habitants en tant qu'acteurs de l'évolution de leur quartier.

1/ La déconcentration ou la territorialisation des services municipaux

Il s'agit d'ancrer plus fortement les politiques de la commune au plus près des territoires qui la composent. Cela passe par le déploiement, sur la durée de la mandature, d'un nombre croissant de services publics de proximité en direction de la population.

En plus de l'Hôtel de Ville, cinq mairies annexes existent déjà. Elles sont réparties sur la majeure partie du territoire : Dos d'Ane, Rivière des Galets, Pichette, Saint Laurent et Sainte Thérèse. Toutefois, le quartier de Ravine à Malheur et le cirque de Mafate ne disposent pas de centre administratif de proximité. A noter, par ailleurs, que les mairies annexes ne dispensent pas toutes les mêmes prestations de service public.

Par conséquent, nombreux encore sont les habitants qui sont contraints de se rendre à l'Hôtel de Ville pour effectuer leurs démarches administratives.

- NOS OBJECTIFS

Poursuivant sur sa lancée la ville s'est fixée comme objectifs de :

- Rapprocher à l'échelle des quartiers le service public de la population,
- Centraliser au sein des mairies annexes les principaux services publics nécessaires à la vie des quartiers,
- Favoriser l'égalité de traitement des usagers d'un quartier à un autre,
- Proposer un service public efficace et adapté aux attentes des habitants,
- Mettre à disposition des usagers un service public accessible et facile d'utilisation.

- POUR 2009 :

- Créer une mairie annexe à la Ravine à Malheur,
- Tendre vers une harmonisation des prestations offertes aux publics des différents secteurs de la ville,
- Poursuivre le programme de réhabilitation des mairies annexes afin d'en faire des lieux accueillants disposant des principaux services publics,
- Doter chaque mairie annexe du dispositif « Mairie en ligne » (e-administration),
- Installer des stations d'enregistrements biométriques sur deux mairies.

2/ L'amélioration de la qualité du cadre de vie et le maintien de la gestion préventive et sécurisée des équipements municipaux

Il s'agit de persévérer et conforter la tendance actuelle de la gestion du patrimoine communal qui est basée sur la prévention, l'anticipation et la sécurité des usagers.

La Ville compte désormais, dans son patrimoine, plus de 20 000 m² de « bâti » à usage sportif, éducatif ou socioculturel, et plus de 120 km de voiries. Un patrimoine qui ne cesse de croître, au service d'une population, elle aussi grandissante et exigeante.

Par ailleurs avec 88% de son territoire en espace verdoyant naturel, La Possession offre un cadre de vie agréable où il fait bon vivre. Il s'agit d'un indéniable atout à préserver et à promouvoir.

Parallèlement aux projets d'envergure en matière de construction neuve il convient d'accorder une place importante à l'entretien du parc existant. Le programme de rénovation, de réhabilitation et de valorisation des structures municipales (VRD et bâti) sera maintenu et encouragé.

- NOS OBJECTIFS

- Garantir aux usagers des équipements publics municipaux accueillants, sécurisés et rénovés,
- Poursuivre les efforts déjà consentis dans plusieurs domaines - entretien, rénovation, mise aux normes, accessibilité,
- Préserver, promouvoir le cadre de vie agréable et envié de La Possession,
- Doter les secteurs d'équipes d'intervention techniques polyvalentes et réactives,
- Offrir aux sportifs et aux clubs des équipements de qualité.

- POUR 2009 :

Il s'agira principalement pour 2009 de :

- Continuer le programme de rénovation et de mise aux normes du bâti communal et des Voiries et Réseaux Divers.
- Achever le plan d'action d'accessibilité, de sécurité, des écoles et le démarrer sur les autres équipements.
- Poursuivre la gestion courante et sécurisée du patrimoine communal (piscine municipale, centre technique communal maison 3^{ième} âge, Ecole Paul Eluard, Stade de Roland ROBERT, Gaston DUMESGNIL et terrains de Bicross et Motocross...)
- Améliorer la prestation de l'éclairage public
- Prioriser les interventions techniques en direction des VRD (gestion d'eau pluviale et signalisation urbaine...)
- Mécaniser la propreté urbaine du centre ville ;
- Poursuivre l'entretien courant des espaces verts (nouveaux sites, sentiers touristiques et abords des voies) ;
- Mettre en sécurité le radier du bœuf mort ;
- Conduire les campagnes de lutte et de sensibilisation contre les pollutions urbaines (tags, publicités abusives..) et contre les « nuisibles » (chikungunya, rats,...),
- Améliorer la signalisation urbaine
- Mener un plan d'action en matière d'élagage (sécurité des biens et des personnes)

3/ L'habitant, acteur du développement de son quartier

En complément des démarches participatives, la ville affiche sa volonté de passer à une étape supérieure en dotant ses quartiers de conseils de quartier.

La politique de la ville depuis 1993, développe sur le territoire communal une tradition d'actions partenariales aux côtés des possessionnaires dans des domaines aussi divers et variés que l'animation socioculturelle, la vie associative, l'éducation, l'aménagement du territoire et le logement. Ce savoir faire à l'échelle des quartiers va s'enrichir de l'expérience des conseils de quartier. L'équipe municipale souhaite renouveler l'expérience de la mandature précédente et doter chaque quartier d'acteurs locaux plus proches de la population.

- NOS OBJECTIFS

- Poursuivre la politique de la ville par la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur trois quartiers (Saint-Laurent, Centre ville et Rivière des Galets),
- Permettre aux habitants de s'impliquer davantage dans la vie de la cité en étant force de proposition,
- Favoriser l'expression d'un plus grand nombre d'habitants (comité consultatif, conseil de quartier,...),
- Dynamiser les quartiers autour, avec et par les conseils de quartiers,
- Valoriser les actions menées et conduites par la population,
- Développer des instances thématiques, relais des problématiques sectorielles.

- POUR 2009 :
 - Consolider l'installation des 10 conseils de quartiers.
 - Coordonner l'action des conseils de quartier par la commission de proximité et de développement local.
 - Mettre en place une communication interne et externe aux quartiers.
 - Mener des actions de formation des membres des conseils de quartiers.
 - Impulser des démarches partenariales d'intervention des services.
 - Constituer progressivement des équipes d'intervention (chef de secteur, agents de développement,....)
 - Mettre en place des actions spécifiques en matière de développement local et de politique de la ville sur les quartiers prioritaires.

La sécurité au cœur des quartiers : le choix de la prévention

A l'échelle de La Réunion, La Possession est la commune qui exerce le plus fort pouvoir attractif. Plusieurs populations y vivent ; aux habitants originels sont venus s'ajouter au fil des décennies des personnes séduites par la beauté du cadre, la position stratégique liée à l'emploi et l'activité économique, mais aussi à sa tranquillité puisque la ville à l'un des plus faibles taux de délinquance de l'île.

C'est à cette tranquillité publique, toujours fragile dans un contexte économique et social tendu, que le Maire et son équipe travailleront à garantir dans les années à venir, tout comme cela a été fait par le passé.

• NOS OBJECTIFS

La sécurité est un bien public qui doit être coproduit par l'ensemble des partenaires autour du Maire. C'est pourquoi, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), les élus et les partenaires, institutionnels et associatifs, organisent la réflexion et définissent les objectifs et les actions à mettre en place annuellement sur les territoires.

Il s'agira de :

- Favoriser et coordonner les interventions des acteurs de la sécurité de l'action sociale et de l'éducation ;
- Assurer une veille sociale ;
- Poursuivre les démarches de prévention sociale conduites dans les quartiers ;
- Développer une politique de prévention situationnelle ;
- Travailler en direction des enfants et des jeunes porteurs de risques sociaux.

- POUR 2009 :

- Validation du diagnostic sécurité urbaine ;
- Signature du nouveau CLSPD ;
- Recrutement du nouveau coordonnateur ;
- Accentuer l'effort de prévention sur les quartiers prioritaires (Centre-Ville, Saint Laurent et Rivière des Galets) ;
- Sensibiliser les animateurs de quartier à la démarche de prévention ;
- Associer les conseils de quartier à la réflexion ;
- Mise en place progressive de groupes thématiques et partenariaux sur la sécurité urbaine dans les quartiers (groupes locaux de prévention) ;
- Mise en œuvre d'action de prévention globale en direction des jeunes.

Pour la Politique de Solidarité et l'Emploi, Monsieur le Maire passe la parole à Madame SURAY Elodie.

La politique de Solidarité
« Une exigence de tous les jours »

Dans un contexte de crise financière, de recul de nos acquis sociaux, de remontée vertigineuse du chômage, de baisse du pouvoir d'achat, la définition d'un programme social ambitieux est plus que jamais une exigence. Il est indispensable d'apporter à nos concitoyens des réponses adaptées à leurs préoccupations. C'est avec cet objectif que la ville a conçu sa politique sociale.

L'aide sociale légale et facultative

De nos jours, personne n'est à l'abri d'un imprévu qui peut survenir et déstabiliser son budget, fragiliser l'harmonie familiale et parfois obliger à repenser le quotidien. C'est pour répondre au mieux à ces difficultés de la vie que la ville de la Possession a développé, via son CCAS, une panoplie d'aides sociales diverses : **accompagnement social, bon alimentaire, secours matériel ou financier, participation aux frais d'obsèques, montage des dossiers (CMU, AAH, APA, obligation alimentaire, surendettement...)**

La Petite Enfance

A La Possession, où la croissance démographique est importante, l'équipement en structures d'accueil de la petite enfance était une nécessité. Les besoins et l'exigence des parents ont évolué : de nos jours, il ne s'agit plus pour eux de rechercher une simple garderie. Ceux-ci souhaitent trouver pour la garde de leurs enfants en bas âge, une diversité de modes d'accueil qui favorisent leur développement et leur épanouissement. Pour cela, depuis ces six dernières années, **la commune a mis en service deux crèches, un multi accueil, un lieu Accueil Enfants Parents et un Relais Assistantes Maternelles pour un total de 250 enfants accueillis.**

Nos « Anciens »

Ces dernières années, comme dans les autres communes, nos personnes âgées ont vu leurs conditions de vie et de santé notablement s'améliorer. Après une vie de labeur, ils revendiquent bien légitimement un accès aux loisirs et à la culture et ils aspirent à profiter de leurs temps libres, chez eux, le plus longtemps possible. C'est fort de ce constat que nous avons souhaité mettre en œuvre un service du 3ème âge ayant pour missions d'impulser et de coordonner une politique sociale et d'animation en direction des personnes âgées de la ville de la Possession. Un service de maintien à domicile qui regroupe un portage de repas à domicile, des actions de sensibilisation et de prévention dans le domaine de la santé, un pôle de petites réparations et d'adaptation de l'habitat, un service destiné à l'animation et les loisirs des personnes âgées (Clubs 3^e Âge, activités culturelles, sorties, voyages...)

• NOS OBJECTIFS

La politique de « Solidarité » est au cœur de l'action de la Ville de la Possession, elle est fondée sur des orientations prioritaires visant principalement à :

- Anticiper et accompagner l'essor démographique tout en veillant à la cohésion sociale, en mettant l'enfant et la famille au centre du projet,
- Accompagner les familles dans la résolution de leurs difficultés sociales,
- Renforcer le lien familial et favoriser très tôt l'éveil et l'épanouissement des enfants,
- Écouter et accompagner les populations les plus fragiles : personnes âgées, personnes handicapées, enfants, etc...
- Lutter contre toutes les formes d'exclusions.

• POUR 2009 :

Elles s'inscrivent dans l'amélioration et la continuité de la politique de solidarité que nous menons depuis de nombreuses années dans notre commune :

Une offre d'accueil diversifiée et de qualité pour la « Petite Enfance » :

- Projet phare de l'année : Ouverture et mise en fonctionnement du centre de l'enfance avec en son sein : une Crèche, un multi accueil, un Relais d'Assistantes Maternelles et une ludothèque.

Une aide d'urgence adaptée qui respecte la dignité des personnes :

- Activation du partenariat et étude en vue de la mise en œuvre de la boutique solidarité (quartier de Saint Laurent).
- Formation des agents sociaux à l'accueil et à l'instruction des demandes d'aides sociales d'urgence et mise en place de permanences dans les mairies annexes de Saint Laurent, Rivière des galets et Dos d'âne.

Un soutien moral, psychologique et social :

- Poursuite du partenariat entamé avec le GUT de La Possession et l'association ARAST pour un travail expérimental autour de la parentalité en direction des familles du centre ville.

Des prestations qui facilitent la vie quotidienne des plus fragiles :

- Renforcement du service de portage de repas à domicile et augmentation des repas fournis pour faire face à l'accroissement de la demande,
- Développement des actions de sensibilisation et de prévention dans le domaine de la santé, en direction des personnes âgées, mais également de l'ensemble des habitants via le dispositif de l'atelier santé ville,
- Convention d'accompagnement d'un service de télésurveillance en direction des personnes âgées dépendantes et/ou isolées.

Une intégration maintenue des personnes porteuses de handicaps dans la commune :

- Poursuite du programme d'accessibilité des personnes porteuses de handicaps dans les services publics communaux.

L'animation et les loisirs de nos anciens :

- Réhabilitation et sécurisation de la maison du 3^{ème} âge du centre ville

L'emploi ...

Une démarche partenariale, un tremplin pour l'avenir

Notre projet en matière d'insertion et d'emploi vise à proposer des parcours d'insertion notamment aux publics les plus éloignés de l'emploi en collaboration avec les acteurs locaux.

Une situation favorable, mais à consolider :

Les données socio-économiques classent la commune de La Possession parmi les villes de la Réunion les moins touchées par le chômage et la précarité : les taux de chômage et d'allocataires du RMI sont parmi les plus faibles de l'île. En plus de l'effort apporté pour le développement économique et structurel de La Possession, la commune avait confié à l'association CAP Insertion le soin de mettre en place les dispositifs adaptés pour accompagner les publics les plus fragiles vers l'insertion sociale et professionnelle.

Ce parcours, géré et accompagné par des professionnels de l'insertion (mis à disposition par l'ANPE, la MIO, Chambre de Commerce...) était ponctué d'étapes comme autant de marches d'escalier pour les sortir de leur situation difficile : *Accueil, accompagnement ; formation ; insertion professionnelle...*

Au-delà du rôle social, CAP insertion à travers ces différents chantiers a eu une véritable utilité publique pour offrir aux possessionnais des espaces de vie et de loisirs de qualité. Pour ne citer que quelques exemples : entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, nettoyage des ravines sur la période du Chikungunya, le parc Saint-Laurent, les sites de Grand Coin et de Cap Noir, réhabilitation du Case de Ravine à Malheur, création du sentier KALLA...

Cependant, malgré l'impact sur le terrain, l'association s'est retrouvée en 2008 avec un volume important de dettes au moment du redressement judiciaire, enveloppe qui n'était pas couverte par ses actifs. Cette situation est due en grande partie au désengagement de l'Etat du PLIE, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Aussi, dans l'impossibilité de présenter un plan de redressement valable, la liquidation a été prononcée le 13 octobre 2008 par le Tribunal.

Dans un contexte de baisse des contrats aidés, de perte de pouvoir d'achat, d'augmentation des écarts entre les plus riches et les plus pauvres, il est à craindre une situation sociale tendue, propice à développer des faits de délinquance.

La commune s'inquiète de cette situation et souhaite la mise en place d'une solution palliative à la disparition de CAP Insertion. Cette volonté politique correspond à la nécessité de faire face aux enjeux de cohésion sociale auxquels la commune est confrontée.

- NOS OBJECTIFS

1 - Coordonner les stratégies et les actions entre les différents acteurs de l'insertion

2 - Impulser des projets favorisant l'insertion durable

3 – Articuler la politique d'insertion avec le développement économique du territoire

- POUR 2009 :

- La mise en place du Conseil Communal de l'Insertion qui rassemble autour du Maire l'ensemble des partenaires œuvrant dans cette thématique pour élaborer un diagnostic et un plan d'actions,
- La création d'un pôle Insertion Economique,
- La relance du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour permettre la mise en place d'actions d'accompagnement, de formation et d'insertion en collaboration avec le TCO,
- Un recensement des acteurs et des dispositifs sur le territoire,
- La mise en place de permanences des professionnels de l'Insertion sur le territoire communal en collaboration avec l'ADI, la Mission Locale, ...
- Une expérimentation dans la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics,
- Le développement des emplois dans le champ de l'économie sociale et solidaire,
- La relance du Chantier de réhabilitation du Lazaret,
- La mise en route d'autres chantiers dans le cadre du Contrat de Coopération Communale du Département,
- L'animation d'une journée en direction du grand public sur le thème de l'Insertion et l'Emploi.

Pour terminer, sur le projet de ville, Monsieur le Maire demande à Monsieur GRONDIN Jean Bernard de présenter les objectifs et les actions pour l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique.

L'aménagement du territoire et développement économique
Un aménagement harmonieux, respectueux de l'Environnement

Développer le territoire pour apporter plus de confort aux Possessionnaires et leur offrir des services à proximité

La Possession continue d'être attractive, confirmation est donnée par l'INSEE avec le passage du cap des 26 600 habitants en 2007.

Si elle doit à terme se stabiliser autour de 40 000 habitants, notre commune poursuit son développement urbain à travers des opérations de RHI et d'aménagement de ZAC :

- RHI Rivière des Galets, Ravine Lafleur et Tamarin Sarda,
- ZAC Moulin Joli et ZAC Centre ville.

Dans ce contexte de dynamique urbaine, le défi à relever consiste à créer un équilibre entre les quartiers en terme d'équipements afin d'offrir aux administrés des services de qualité, à proximité.

Le programme d'équipements publics à réaliser d'ici 2014 a pour but d'équiper les quartiers tout en préservant les atouts de l'environnement possessionnais.

Un effort particulier sera accompli pour engager nos actions dans une démarche de développement durable avec un zoom sur le Dos d'Ane en vue de le transformer en éco-village.

Par ailleurs, l'achèvement de la ZAC Moulin Joli prend en compte cet objectif. Par exemple, la partie située en aval, réservée aux activités, sera équipée d'un réseau de collecte des eaux pluviales permettant leur infiltration dans les nappes souterraines par percolation. Ce dispositif évite le débordement des ravines.

De son côté, la ZAC Centre ville préservera le patrimoine végétal du site autant que faire se peut. Les eaux pluviales seront traitées comme à Moulin Joli. La gare du Tram Train qui y sera implantée respectera les critères HQE.

Enfin, la valorisation du littoral fait partie de nos priorités. Elle ne peut se concevoir sans régler la problématique de l'accessibilité au front de mer.

Nous réitérerons notre demande de faire démarrer les travaux de la nouvelle route par la couverture partielle de la RN 1. Celle-ci créera un accès piéton direct et sûr de la ville vers le littoral. L'esplanade réalisée sera aménagée en espace d'accueil du public et dédiée aux loisirs.

Développer le territoire, c'est aussi favoriser l'installation d'activités économiques créatrices d'emplois pour les possessionnais.

Ainsi, nous travaillons à la construction de 2 pôles commerciaux à Moulin Joli et au Centre-ville en partenariat avec des acteurs privés. Ces projets déboucheront sur l'offre de plusieurs centaines d'emplois d'ici 5 ans.

Dans la perspective de ces réalisations stratégiques, en 2009, l'accent sera mis en particulier sur :

- Le choix d'un aménageur pour la ZAC Centre ville,
- L'achèvement des voiries primaires de Moulin Joli : voie V1, 1^{ère} tranche du chemin Moulin Joli et rénovation de la RD 1 en interface avec la RHI Rivière des Galets,
- Le démarrage effectif des VRD de la RHI Rivière des Galets,
- L'extension du marché forain,
- L'aménagement du garage municipal,
- La réalisation d'un parking à côté de l'école Henri Lapierre,
- L'engagement d'une étude Plan de circulation,

- Le renouvellement des bornes à incendie,
- L'amélioration des réseaux d'eau potable,
- La réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales,
- La STEP.

La programmation annuelle de notre projet de Ville tient compte de l'avancement mais aussi de l'environnement budgétaire et financier de la Commune.

Notre budget 2009 intégrera donc toutes ces données générales et des hypothèses budgétaires plus spécifiques que Monsieur le Maire demande à Monsieur SAVIGNY Jean Hugues, président de la Commission des Affaires Financières de détailler.

II - DES DONNEES SUR LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE

Notre budget primitif 2009 sera marqué par:

- Le contexte de crise internationale qui contraint évidemment le budget national et par voie de conséquence, celui des collectivités territoriales.
- Des données spécifiques à notre commune : croissance démographique, forte demande de service public, mesures en faveur du personnel communal, commission HOMERE.

Perspectives économiques pour 2009

Selon les observateurs la crise actuelle est comparable à celle de 1929, qui avait vu l'effondrement des économies mondiales. Sur le plan national, ce marasme économique va se traduire par :

- **Un fort ralentissement de la croissance.**
Déjà très faible en 2008, +1,1%, les économistes annoncent une croissance nulle, voire négative en 2009.
- **Une érosion de la consommation des ménages.**
Principal moteur de la croissance française, la consommation des ménages sera pénalisée en 2009 par la hausse du chômage, et les pertes récentes en termes de pouvoir d'achat.
- **Une faible progression de l'investissement productif.**
Dans l'attente de pouvoir mesurer les retombées des plans de relance de l'investissement annoncés par le Gouvernement, l'investissement productif ne devrait progresser que de +0,8%, après 2,2% en 2008.

Dans ce contexte particulièrement dégradé, la loi de finances 2009 n'apporte aucune perspectives pour les budgets locaux.

Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement, principal concours financier de l'Etat vers les communes, connaît deux modifications substantielles :

- D'une part, la DGF était auparavant indexée sur l'inflation prévisionnelle majorée de la moitié du taux de croissance du PIB. Désormais, elle sera seulement indexée sur le taux prévisionnel d'inflation, sans référence à la croissance.
- D'autre part, le montant de la DGF prévu dans tout projet de loi de finances, faisait ensuite l'objet d'une régularisation, au vu du taux effectif d'inflation. La loi de finances pour 2009, supprime toutes les mentions de la régularisation de la DGF dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur le plan communal

Notre budget 2009 devra également intégrer des données spécifiques à notre commune :

- ***Une croissance démographique qui se poursuit.***

Les nouveaux chiffres de population légale des communes sont connus : la population totale de La Possession s'élève à 26 625 habitants au 1^{er} janvier 2006. Nous restons dans le peloton de tête des communes enregistrant la plus forte croissance démographique. En effet, après avoir connu une augmentation de la population de 38% de 1990 à 1999, nous enregistrons une nouvelle augmentation de 22% entre 1999 et 2006. Notre taux de croissance annuel, de l'ordre de 3%, reste nettement supérieur au taux départemental (+1,7%).

Population 1990	Population 1999	Population 2006
15 600	21 819	26 625

Cet accroissement démographique va se poursuivre avec les importantes opérations de ZAC en cours et à venir : Moulin Joli et Centre Ville. Ces deux opérations prévoient à terme plus de 4 500 logements, soit près de 12 000 habitants de plus. L'enjeu est donc de taille puisqu'il va falloir anticiper les équipements et les services publics qui en découlent :

- ***Une forte demande de services publics.***

Notre exceptionnelle croissance démographique nous impose d'importants défis en termes d'équipements scolaires, d'infrastructures sportives et de voiries.

Plus spécifiquement, La Possession est confrontée à une importante demande des familles en matière d'accueil petite enfance périscolaire pour les enfants : crèches, halte-garderie, centres de loisirs sans hébergement, mercredis jeunesse et périscolaires.

En effet, avec l'un des taux de chômage les plus faibles du Département, nous comptons de nombreuses familles où les deux parents sont actifs. Il importe donc de leur proposer des modes de garde appropriés.

Cependant, compte tenu des règles spécifiques en matière d'encadrement des enfants (ratio d'adultes et de personnels qualifiés imposés), ces dépenses de fonctionnement sont particulièrement élevées et très loin d'être couvertes par les participations des familles et des quelques rares subventions. Le budget communal est donc fortement sollicité.

- ***Des mesures en faveur du personnel communal.***

La Possession est aujourd'hui l'une des communes les plus avancées en matière de politique sociale.

Depuis 1998, l'ensemble de notre personnel permanent a été intégré dans un cadre d'emploi de la fonction publique territoriale avec un déroulement de carrière associé. Tous ces agents disposent d'arrêtés d'intégration qui formalise leur engagement à durée indéterminée.

En 2006, le Conseil Municipal a validé la mise en place des chèques déjeuners sur la base de 18 tickets à 5 €, dont 60% est pris en charge par l'employeur.

L'année dernière (avril 2008), un plan de majoration du personnel non titulaire a été approuvé par le Conseil. Il prévoit une majoration de traitement en fonction de l'ancienneté. Ce plan, partiellement intégré dans le budget 2008, prendra plein effet cette année.

Ces mesures en faveur du personnel, auxquelles se rajoutent des actions de formation, sont les gages d'un service public de qualité.

- **Le plan d'action de la Commission HOMERE.**

En décembre dernier, le Conseil Municipal a débattu de plan d'action en faveur d'une politique novatrice de l'énergie.

Les travaux de la commission Homère se poursuivront pour concrétiser une démarche politique exemplaire de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance territoriale.

Une des actions prioritaires consistera à la mise en œuvre d'un plan d'évaluation et de gestion des nuisances atmosphériques dans le cadre d'un ambitieux observatoire territorial.

Pour contribuer à l'objectif d'autonomie énergétique, dès 2009 l'ambition de la commune devra se traduire par l'élaboration d'un plan pluriannuel de développement de la maîtrise de la demande et de l'efficacité énergétique. En parallèle devra se mettre en place une approche globale du développement des énergies renouvelables. Ce plan intégrera une approche globale sous la forme un schéma énergie comprenant une cartographie des gisements en énergies renouvelables, des potentiels de production (en puissance et en énergie) et des besoins à l'échelle communale. Il conviendra notamment d'allouer des zones foncières pour en faire des sites pilotes pour différentes énergies pertinentes pour la Réunion :

- Les centrales thermodynamiques solaires,
- l'énergie de la mer et en particulier l'énergie thermique,
- Les valorisations de la biomasse (déchets verts, sylviculture...),
- La pico hydraulique.

Cette vision prospective sera également un moyen d'agir à la source pour réduire les besoins énergétiques par l'adaptation des règles d'urbanisme et la conception bioclimatique des bâtiments.

Il est important de noter que dans ce cadre, les territoires de Dos d'âne et Mafate feront l'objet d'une approche spécifique où les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie prendront une place prépondérante. Il s'agira d'expérimenter le principe d'îlots énergétiques en travaillant sur l'adaptation du système électrique, permettant le développement des nouvelles technologies de l'énergie.

Il conviendra également de mettre en œuvre une démarche de sensibilisation pédagogique dans le cadre notamment des conseils de quartier et des écoles.

Compte tenu du poids du transport dans le bilan énergétique réunionnais il sera important d'évaluer les opportunités dans ce secteur notamment avec :

- Les conditions optimales de la sécurisation de l'alimentation du TRAM TRAIN qui impactera l'aménagement urbain et rural de la commune de la Possession,
- La mise en place de véhicules propres dans le parc automobile de la commune de manière expérimentale (couplage avec des énergies renouvelables pour la recharge, piles à combustibles,...).

Enfin, la commune initiera la réflexion relative à l'alternative au pétrole dans la cadre de la politique régionale que ce soit avec la mise en place d'une filière gaz voire de la création d'une filière de biocarburants.

III - LES HYPOTHESES BUDGETAIRES ET LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2009.

En plus de ces données générales, le budget 2009 tiendra compte également des hypothèses budgétaires suivantes.

Avec un environnement où l'évolution des recettes est peu favorable, un accroissement naturel des charges, un constat de ralentissement des bases fiscales et le transfert d'obligations supplémentaires, non compensés, le budget 2009 nécessite que l'on maîtrise les dépenses de fonctionnement, mais également que l'on actionne le levier fiscal.

L'élaboration du budget prendra donc en compte les hypothèses suivantes :

- Maîtriser des dépenses de gestion courantes (eau, téléphone, carburant, fêtes et cérémonies...),
- Contenir les dépenses de personnels,
- Soutenir les deux établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des écoles) pour permettre l'accueil périscolaire et un offre supplémentaire de 84 nouvelles places en Crèche,
- Actionner la fiscalité par une augmentation de 5% de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe d'Habitation : produit fiscal complémentaire attendu de 0,5 millions d'euros,
- Obtenir un taux de subvention des équipements de 30%,
- Dégager un autofinancement de 0,95 millions d'euros,
- Réaliser un emprunt de 4, 5 millions d'euros.

A – Dépenses réelles de fonctionnement

60	Achats et variations de stocks
-----------	---------------------------------------

Hypothèses

- Maintien du programme d'amélioration qualitative des repas servis aux élèves,
- Maîtrise des dépenses d'énergie
- Autres : Réalisation de travaux en régie par le Pôle Insertion.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
60623	Alimentation	0.80	0.82
	Autres	1.46	1.53
	TOTAL	2.26	2.35

61	Services extérieurs
-----------	----------------------------

Hypothèses

- Création de deux nouveaux services publics (le SPANC et le Pôle Insertion)
- Diminution des frais d'entretien des équipements par le lancement d'un programme de rénovation des bâtiments publics.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
613	Locations mob. / immobilier	0.24	0.36
615	Entretien bât. rés. Mat.	0.62	0.46
	Autres	0.83	0.99
	TOTAL	1.69	1.81

62	Autres services extérieurs (hors 621)
-----------	--

Hypothèses

- Maîtrise des dépenses de transports;
- Réduction de 10 % des frais de télécommunications marché (mise en place de forfait avec seuil bloquant non limité)
- Diminution de 20 % des frais de fêtes et cérémonies.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
624	Transports collectifs	0.12	0.10
626	Frais postaux et télécommunications	0.31	0.28
	Autres	0.97	0.72
	TOTAL	1.40	1.10

012	Charges de personnel
------------	-----------------------------

Hypothèses

- Portage du plan de majoration des personnels permanents non titulaires sur un cycle budgétaire complet,
- Prise en compte du GVT, de l'augmentation du SMIC, de la valorisation du point d'indice,
- Recrutement de personnel en CDD afin d'assurer les missions régaliennes de la Collectivité (écoles), suite à la baisse des quotas de contrats aidés.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
6411	Personnel titulaire	3.17	3.26
6413	Personnel permanent	4.87	5.9
6416	Emplois d'insertion	3	2.65
645	Cotisations sociales	2.77	3.17
6488	Chèques déjeuners	0.25	0.34
	Autres	0.64	0.68
	TOTAL	14.7	16

65	Autres charges de gestion courante
-----------	---

Hypothèses

- Passage de 7 à 10 centres d'accueil des CLSH;
- Ouverture du Centre de l'Enfance, accueil de 84 enfants
- Augmentation du contingent SDIS.
- Maintien d'une politique d'accompagnement des associations.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
6553	Contingent SDIS	0.58	0.60
6573	Sub. CCAS – Caisse des Ecoles	1	2.4
6574	Sub. Associations	1.1	1.1
	Autres	0.38	0.38
	TOTAL	3.06	4.48

63/66/67/022	Autres dépenses de fonctionnement
---------------------	--

Hypothèses

- Augmentation des intérêts de la dette suite à la crise financière,

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
63	Impôts – Compte 635	0.13	0.15
6611	Charges financières (intérêts de la dette)	0.59	0.75
67	Charges exceptionnelles	0.21	0.15
022	Dépenses imprévues	0.15	0.15
	TOTAL	1.08	1.20

B – Recettes réelles de fonctionnement

70	Vente de produits – Prestation de service
-----------	--

Hypothèses

- Pas d'augmentation du tarif de la cantine : stabilisation de l'encaissement des recettes de la Régie Cantines.
- Application de la fixation des nouveaux tarifs de l'occupation du domaine public.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
70688	Redevances restauration scolaire	1.25	1.25
	Autres	0.20	0.21
	TOTAL	1.45	1.46

73	Impôts et taxes
-----------	------------------------

Hypothèses

- Progression globale attendue de l'Octroi de Mer de 1,7 % (inflation + PIB),
- Impact de l'effet taux et base sur la fiscalité directe: recettes attendues 0.5 millions d'euros
- Réduction des dotations intercommunales, suite au transfert de la compétence PLIE.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
7311	Contributions directes	6.6	7.5
7372	Taxes sur les carburants	1.02	0.9
7373	Octroi de Mer	8.10	8.3
	Autres	1.91	1.91
	TOTAL	17.63	18.61

74	Dotations – Participations – Subventions
-----------	---

Hypothèses

- Progression limitée des concours financiers de l'Etat.
- Diminution de 25 % des compensations fiscales de la taxe professionnelle.

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
741	Dotation forfaitaire et d'aménagement	5.28	5.38
7471	Part. Etat CAE / CUI	2	1.6
748	Subv. Fiscale	0.36	0.35
	TOTAL	7.64	7.33

75/77/013	Autres recettes de fonctionnement
------------------	--

Hypothèse

- Poursuite du programme en accession à la propriété: cession de LTS aux occupants

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
75	Autres produits de gestion (location LTS)	0.39	0.25
013	Atténuation de charges	0.05	0.05
77	Produits exceptionnels	0.13	0.19
	TOTAL	0.57	0.49

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Dépenses réelles d'investissement

16	Remboursement du capital de la dette
-----------	---

Hypothèse

- Stabilisation du remboursement du capital de la dette

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
1641	Remboursement du capital de la dette	1.83	1.83
	TOTAL	1.83	1.83

20/21/23	Immobilisations incorp. corp. et en cours
-----------------	--

Hypothèses

- Lancement des études liées aux investissements de la mandature.
- Intégration des opérations 2009

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
20	Immo. Incorporelles	0.94	1.74
21	Immo. Corporelles	3.18	0.67
23	Immo. en cours	8.19	6
	TOTAL	12.31	8.41

27	Créances SOFOND/EPFR
-----------	-----------------------------

Hypothèses

- Règlement des acomptes de portage de la SOFOND
- Remboursement d'une avance de préfinancement d'équipement à la Région

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
276	Créances EPFR /REGION	0.4	0.4
	TOTAL	0.4	0.4

B – Recettes réelles d'investissement

10 Dotations fonds divers et réserves

Hypothèses

- Récupération FCTVA 2007 suite aux régularisations des opérations sous mandat, intégration au patrimoine communal,
- Augmentation du produit de la TLE

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
10 222	FCTVA	0.7	1.7
10 223	TLE	0.4	0.5
	TOTAL	1.1	2.2

13 Subventions d'Investissement

Hypothèses

- Diminution des subventions d'équipements
- Baisse du financement des investissements par l'Etat
- Taux de subvention moyen attendu : 30 % en 2009 (pour mémoire 2008 : taux de subvention moyen 50 %)

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
	Subventions d'investissement	6.38	2.99

16 Emprunts

En millions d'euros

		Budget 2008 Pour mémoire	Prévisions 2009
1641	Emprunts	4	4.5

Le Programme d'investissements 2009

	INSCRIPTION BP 2009	ETAT	DEPARTEMENT	AUTRES
LA CULTURE				
PLATEAU FESTIVAL	1 800 000,00	1 400 000,00		
L'EDUCATION				
ECOLE PAUL LANGEVIN	100 000,00			
INSTALLATION I.E.N POSSESSION	80 000,00			
RENOUVELLEMENT DU MOBILIER SCOLAIRE	120 000,00			
GRUPE SCOLAIRE M. JOLI 1ERE TRANCHE FINANCIERE	1 000 000,00		300 000,00	
MODERNISATION CUISINE EVARISTE DE PARNY	800 000,00			
PARKING ECOLE HENRI LAPIERRE	110 000,00		33 000,00	
LE SPORT				
REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	300 000,00			
LE CADRE DE VIE				
PASSERELLE PIETONNE SAINT LAURENT	250 000,00			
REHABILITATION MAIRIE ANNEXE	500 000,00			
MAISON PERSONNES AGEES	50 000,00			
RENOVATION DU SERVICE TECHNIQUE	40 000,00			
RENOVATON PARKING GARAGE COMMUNAL	210 000,00		42 000,00	
LES VRD				
TRAVAUX DE REPARATIONS DES ROUTES	200 000,00			
TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES	150 000,00			
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	80 000,00			40 000,00
EXTENSION RESEAUX EAUX USEES PICHETTE/RD 1	80 000,00			
ETUDE PLAN DE CIRCULATION	60 000,00			18 000,00
LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCRTE				
ZAC CENTRE VILLE ETUDE	200 000,00			
ZAC MOULIN JOLI				
AMENAGEMENT DE LA RD1	1 300 000,00			
RUE MOULIN JOLI(TRANCHE 1)	1 540 000,00			
VOIE PRINCIPAL DE LA ZAC	1 050 000,00			
AMONT COLLEGE	250 000,00			
AVAL GRAND VOILE	1 800 000,00			
ENDIGUEMENT RESIDUEL	500 000,00			
LES OPERATIONS RHI				
RHI RAVINE LAFLEUR	1 500 000,00			
RHI RIVIERE DES GALETS (PHASE1)	1 500 000,00			
L'ASSAINISSEMENT				
LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	23 900 000,00	13 200 000		
TOTAL (DEPENSES D'INVESTISSEMENTS)	37 970 000,00	14 600 000,00	375 000,00	58 000,00

Le Maire déclare le débat ouvert et invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations.

Monsieur Jean Yves MOREL demande la parole afin de faire part de ses observations s'agissant de la présentation des orientations budgétaires de la majorité municipale:

-Tout d'abord, il tient à préciser que son groupe "La Possession avenir" se retrouve plus ou moins dans le document présenté, mais ne partage pour autant pas toutes les orientations retenues;

-S'agissant de la partie culturelle, il souligne que la présentation de l'adjoint à la culture ne fait état que d'une liste d'opérations à réaliser sans proposer un réel projet politique culturel sur la Commune. En 2004, la Ville avait programmé une étude afin de coordonner l'action culturelle municipale, à l'action culturelle communautaire: qu'en est-il advenu? A-t-on avancé en la matière? En tout état de cause, **Monsieur MOREL** estime qu'il est nécessaire de revoir et de renforcer les investissements de la Ville en matière culturelle. Il précise que la Ville n'a pas de projet culturel alors qu'elle en a un réel besoin pour lutter contre l'image de cité dortoir qui lui colle au dos.

-S'agissant de l'Éducation et de l'Enfance: **Monsieur MOREL** approuve les pistes lancées par la majorité mais regrette l'absence de proposition pour une école de qualité, notamment en matière d'infrastructures. Les propositions manquent d'ambition, au regard de l'explosion démographique que connaît la Commune. La Commune doit investir dans une éducation de qualité pour nos enfants tant sur le plan pédagogique que sur l'environnement structurel. Selon lui, il faudrait pouvoir offrir aux enfants la climatisation dans les classes, en travaillant en partenariat avec EDF sur les ENR (énergies renouvelables): puisque les classes fonctionnent le jour, il est peut-être envisageable d'installer des panneaux solaires qui produirait l'énergie nécessaire pour faire fonctionner les climatiseurs. Cela ne coûterait quasiment rien à la Ville compte tenu du partenariat possible. La Ville pourrait également doter les écoles de bibliothèques scolaires, et d'aménager les cours des écoles tourner vers une plus grande possibilité de la pratique d'activités physiques éducatives et variées.

-Dans le domaine du sport, il est impossible de parler de mixité sociale dans les règles actuelles de pratique des disciplines sportives existantes sur la commune, particulièrement basées sur des conditions de ressources. Les activités proposées étant souvent réservées à une élite, et non à toutes les classes sociales. Même les activités dites populaires restent difficilement accessibles soit, pour une question de tarification excessive, soit, par manque d'infrastructures, ce qui est le cas en particulier pour la natation ou les arts martiaux. Où en est-on de la livraison de la nouvelle piscine à Moulin Joli qui figurait déjà parmi les priorités de l'ancienne mandature ?

Par ailleurs, puisque l'accent est mis sur la déconcentration avec le rapprochement des services de la population, pourquoi ne pas envisager la déconcentration de certaines pratiques sportives dans les quartiers, ou encore faire porter la politique sportive de la Ville par des structures volontaires ou des associations à qui nous déléguons une mission service publique, accompagnée par les services municipaux ? A cet effet, il est impératif de repenser le positionnement de l'OMCTL et de ses champs de mission, pour plus de lisibilité. De plus, la Ville devrait se positionner rapidement sur les aides, ou subventions qu'elle entend attribuer pour le développement de sa politique de la pratique sportive de haut niveau.

Enfin, puisque le sport structure la jeunesse, il faut que la municipalité donne réellement une place à sa politique en faveur de la Jeunesse. Aujourd'hui, la problématique de l'encadrement, de l'épanouissement de nos jeunes reste éparpillée, voire dispersée dans les différents axes comme le sport, l'éducation, la culture... Il faut que la jeunesse possessionnaise, qui représente 27% de la population, ait une place à part, pleine et entière dans la politique municipale. La nouvelle équipe en place se targue d'être rajeunie, et donc plus dynamique. Pour autant cette "fougue de la jeunesse" ne transparait pas dans les orientations et propositions municipales.

-En matière de politique sociale et d'emploi, **Monsieur MOREL** n'a pas de remarque particulière à émettre, si ce n'est que de savoir si la Ville s'est positionnée sur la dotation complémentaire de CAE via le plan de relance de l'emploi de l'Etat.

-S'agissant enfin de la partie Aménagement et développement du territoire, **Monsieur MOREL** estime que le compte n'y est pas, puisque les annonces du programme électoral ne sont pas respectés selon lui, notamment concernant, le projet d'éco-village au Dos d'Ane, porteur d'espoirs en matière de développement d'activités économiques; ou encore, sur le projet de Centre d'altitude. Il en est de même sur les secteurs de la Ravine à Malheur, censé bénéficier de commerces de proximité, de Saint Laurent, où la Maison du Handicap devait voir le jour, ou encore de la Ravine des Lataniers, périmètre qui devait être sécurisé, au titre du Plan de Prévention des Risques, adopté par les Services de l'État.

Monsieur Philippe ROBERT demande la parole afin d'apporter des éléments de précisions à **Monsieur MOREL** quant à son intervention dans les domaines du Sport, de l'Éducation et de la Culture. Il rappelle à **Monsieur MOREL** qu'il s'agit d'un Débat sur les grandes orientations budgétaires de la Ville sur ses principaux champs d'actions. Ce n'est pas la retranscription exhaustive du projet de la mandature qui, pour rappel, doit durer six années. Par ailleurs, il préfère épargner à **Monsieur MOREL** le rappel du pourcentage de son électorat lors des dernières élections, alors que l'équipe en place, avec ses propositions concrètes, a été plébiscitée à plus de 52% des suffrages dès le premier tour. C'est précisément ce projet de mandature et les propositions afférents qui sont reprises partiellement dans le présent Débat d'Orientations Budgétaires puisque tout ne pourra pas être réalisé en une année. Sur l'action municipale en direction des jeunes possessionnaires, **Monsieur ROBERT** trouve la remarque particulièrement déplacée pour quelqu'un qui systématiquement vote contre les subventions allouées aux associations qui œuvrent avec et pour ces jeunes. Ces derniers se retrouvent parfaitement dans l'ensemble des domaines énoncés au débat. La jeunesse ne peut pas être traitée séparément des autres problématique car elle est intimement liée tant à la politique d'aménagement, sportive, de l'emploi, culturelle...De plus, **Monsieur ROBERT** insiste sur le fait que c'est le premier DOB de la majorité en place. C'est également sa première année de mandat, et il y a beaucoup à faire. Pour cela, il faut laisser le temps au temps pour voir la réalité et l'efficacité du travail de l'équipe municipale. S'agissant enfin de la politique sportive, les remarques sur la tarification exorbitante, et les difficultés d'accessibilité à certaines disciplines, il est possible que cela soit la réalité, et la municipalité entend y remédier. Il faut néanmoins nuancer le propos en précisant que les administrés des villes voisines viennent à La Possession pour pratiquer leurs activités sportives et/ou culturelles, ce qui prouve que La Ville reste compétitive et attractive dans ses propositions.

Monsieur Jean Bernard GRONDIN demande la parole afin de réagir aux propos de Monsieur MOREL sur la politique de la Ville en matière d'aménagement. En effet, il tient à préciser que tous les projets énoncés par **Monsieur MOREL** sont en bonne voie et qu'aucun d'eux n'a été mis de côté ou oublié. Son exposé sur la partie Aménagement et développement du Territoire ne faisait pas état de manière exhaustive de tous les projets de la mandature, car ce n'était pas le but de l'exercice. Il s'agissait simplement pour 2009 de rappeler quels seraient les grands projets structurants de la Commune.

Madame Élodie SURAY demande la parole afin, que dans le domaine de l'emploi, **Monsieur MOREL** soit rassuré sur la réactivité de l'équipe municipale à l'annonce de la dotation complémentaire de l'État en matière de CAE. Les informations sur les quotas et les conditions de leur attribution aux collectivités restent pour l'heure floues, et ce ne sont que des miettes finalement qui vont être distribuées. La Ville s'est cependant déjà positionnée pour pouvoir en bénéficier. La Ville pourrait par ailleurs prétendre à 50 emplois en chantiers d'insertion, et elle entend également être au rendez vous dans l'intérêt des possessionnaires.

Monsieur Christian PAUSE demande la parole afin d'exposer ses remarques sur la présentation de ces orientations budgétaires. Le Débat d'Orientations Budgétaires est effectivement une étape importante pour la Cité. Il ne s'agit donc pas de se lancer des pics, mais au vu de la crise financière, et de la baisse du pouvoir d'achat, l'annonce d'une augmentation de 5% des impôts alors que la population souffre (52% de la population réunionnaise vit en dessous du seuil de pauvreté, et même ceux qui font partie de la classe moyenne ont du mal à boucler leur fin de mois) est irresponsable. En effet, selon lui, les actes doivent être en harmonie avec les paroles. Les dépenses d'investissement sont en baisse. L'augmentation de la fiscalité doit se justifier par un effort supplémentaire consenti par la Ville en vue de se doter d'éléments structurels complémentaires. Or, puisque les dépenses d'investissement diminuent en 2009, l'augmentation de l'impôt ne se justifie pas.

Des solutions peuvent être trouvées ailleurs à son avis, et des économies substantielles peuvent être réalisées au niveau des dépenses de fonctionnement. Ce levier important devrait être actionné en priorité, avant celui de l'impôt.

Par ailleurs, La Possession est une Ville attractive qui attire les promoteurs immobiliers, puisque le cadre de vie est agréable et la demande en matière de logement est conséquente. Pourquoi ne pas négocier avec ces promoteurs, qui viennent réaliser des opérations juteuses sur la Commune, qu'en contre partie, ils équipent la Ville ou financent en tout ou partie, des éléments structurants pour la Ville, ce qui coûterait moins cher au contribuable.

De plus, pour **Monsieur PAUSE**, aucune proposition, ni orientation de la Ville ne fait état d'apport en terme économique: pas de ZAE (Zone d'Activités Économique), à part l'aménagement de deux pôles commerciaux sur la ZAC Moulin Joli, ce qui ne constitue en réalité que des "mesurettes" en matière d'aménagement.

Enfin, il faudrait repenser la politique d'animation de la Ville, afin que La Possession se défasse de cette réputation de « Ville dortoir ».

C'est la raison pour laquelle, **Monsieur PAUSE** propose, puisqu'il ne s'agit aujourd'hui que de débattre sur les orientations budgétaires, de revoir les priorités fixées par la Ville ainsi que leurs modalités, afin de mettre en place un véritable budget pour que la Commune soit porteuse d'avancements.

Monsieur Jean Hugues SAVIGNY demande la parole afin de réagir aux remarques de **Monsieur PAUSE**. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de 5 % de l'impôt, mais bien de 5 % du taux d'imposition, soit 5 % de 20 %. Cette augmentation trouve sa justification dans plusieurs arguments :

- La Commune a choisi d'activer ce levier car elle est à l'heure actuelle en capacité de le faire: elle est classée 16^{ème} sur 24 communes, au niveau de la taxe d'habitation et avant dernière pour la taxe foncière. Elle est donc l'une des communes qui fiscalise le moins.
- Par ailleurs, la Commune en 2008 a délivré beaucoup moins de permis de construire, la Préfecture les ayant bloqué à cause de la problématique d'assainissement sur le territoire, ce qui a ralenti la dynamique fiscale.
- De plus, cette augmentation reste raisonnable au vu des simulations effectuées au préalable par les services.
- Il ne s'agit pas pour la Ville de s'enrichir au travers de cette augmentation, mais bien d'équilibrer son budget, et elle ne fait finalement que récupérer les avantages et/ou diminution qu'elle avait concéder jusqu'alors, notamment sur les dépenses d'alimentation pour la confection des repas à la cantine scolaire (économie de près d'un euro par repas et par enfant dans certaines familles).
- Le produit de l'augmentation ne servira en réalité qu'à couvrir les dépenses de fonctionnement en vue de l'ouverture du Pôle Enfance (générateur d'emplois, réponse à des demandes croissantes et urgentes des usagers...).

Monsieur SAVIGNY conclut son propos en indiquant à **Monsieur PAUSE** qu'il est facile de prendre des postures politiques, et dire qu'il ne faut pas faire, mais qu'il faut faire face à certaines réalités, même si ce n'est pas de gaieté de cœur que les décisions sont prises.

Monsieur Christian PAUSE demande la parole et indique qu'en tant que conseiller municipal, de l'opposition certes, il a le droit de donner son avis et la majorité doit pouvoir entendre ses remarques et suggestions.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin qu'il apporte des éléments de précisions sur les propos de **Monsieur PAUSE**. S'agissant des chiffres annoncés en matière de dépense d'investissement, il semble que **Monsieur PAUSE** ait commis une erreur de lecture quant aux lignes dépenses/recettes.

S'agissant d'une plus forte taxation des promoteurs immobiliers, la loi prévoit deux taxes:

-La taxe locale d'équipement (TLE)

-et la participation pour voies et réseaux (PVR) adoptée en 2008.

En dehors de ces prescriptions légales, la Ville s'expose, si elle demande à ces promoteurs de réaliser ou de financer des opérations communales, au délit de concussion. Seule donc, une modification législative pourrait permettre à la Ville de recourir à ce genre de procès.

Enfin, s'agissant de l'augmentation du taux d'imposition, il tient à préciser, en se gardant de se prononcer sur l'opportunité de cette décision, qui appartient aux conseillers, qu'elle n'est que la conséquence de la perte de la croissance, de la dynamique des bases fiscales depuis 2007, du fait de la décision du Préfet de suspendre les autorisations de permis de construire tant que le problème de la Station d'épuration ne serait pas réglé. De plus, le produit généré par cette augmentation sera entièrement affecté aux dépenses de fonctionnement en vue de l'ouverture du Pôle Enfance.

Monsieur Christian PAUSE demande la parole et insiste sur l'existence d'une mesure permettant le financement par les promoteurs privés d'éléments structurant pour la Commune.

Monsieur le Maire lui indique que **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, se tient à sa disposition pour échanger à ce sujet.

Monsieur Jean Bernard GRONDIN demande la parole et rétorque à **Monsieur Christian PAUSE** que s'agissant des projets de la Ville en matière d'aménagement du territoire, on ne peut pas parler de "mesurettes" mais bien de véritables mesures prises dans l'intérêt des administrés. On ne peut pas parler de "mesurette" en matière économique, alors qu'est en train d'émerger un partenariat avec les acteurs privés pour la création d'emplois sur le territoire. Enfin, on peut encore moins utiliser le vocable de "mesurette" en parlant des deux pôles majeurs qui doivent voir le jour dans la ZAC Moulin Joli, qui correspondent à une demande des administrés et qui par ailleurs seront générateurs d'emplois.

Monsieur Jean Yves MOREL demande la parole afin de réagir aux propos de **Monsieur Jean Hugues SAVIGNY**. Il s'inscrit en effet en faux sur la possibilité pour la Ville d'actionner le levier de l'impôt : le classement énoncé des taux d'imposition des villes réunionnaises est contestable, d'autant que les possessionnaires ont fait l'objet de deux augmentations quasi successives des impôts locaux lors de la mandature précédente.

Par ailleurs, il demande à **Monsieur SAVIGNY** de se garder de porter un jugement sur l'idée que cela n'impactera quasiment pas les ménages possessionnaires concernés par cette hausse d'impôts. Les simulations il ne lui appartient pas à travers les simulations de la situation des gens de quelques conditions qu'ils soient, et de préjuger de leur capacité ou non à faire face à cette augmentation, aussi dérisoire soit elle. Il rejoint par ailleurs **Monsieur PAUSE**, l'augmentation décidée par la majorité des impôts cette année et il conteste l'augmentation des taux d'imposition.

Selon lui, à l'heure où les collectifs, et partis politiques de tous bords s'unissent pour dénoncer la cherté de la vie, la diminution du pouvoir d'achat...la Commune est à contre sens en étant la seule commune à proposer cette mesure. **Monsieur MOREL** estime qu'à situations exceptionnelles, des mesures exceptionnelles s'imposent, telle que la diminution de l'indemnité des élus. De même, en décembre dernier, il avait suggéré de proposer une diminution des taux de la taxe foncière bâtie en contrepartie de l'installation de la Turbine à Combustion. Qu'est-il advenu de cette proposition?

Monsieur le Maire reprend la parole afin d'apporter une conclusion au débat et de la clore. Il indique qu'effectivement, il y aurait matière à se lamenter sur cette décision d'augmentation, mais celle ci est nécessaire pour le développement de la Commune. Ce qui est déplorable et scandaleux en réalité ce sont les décisions non mesurées de l'État qui mettent en péril le budget des Communes. Ainsi, comment expliquer la décision, en l'absence de concertation avec les collectivités, de supprimer la taxe professionnelle qui impacte directement sur les budgets des communes au titre de leur contribution dans l'intercommunalité.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** regrette le vocable employé par **Monsieur PAUSE** lorsqu'il assimile le projet de la ZAC Moulin Joli à une "mesurette".

De plus, il rappelle que l'augmentation du taux d'imposition reste modérée et que sans cela, la Ville peut tirer un trait sur l'ouverture du Centre de l'Enfance et sur la réalisation des équipements de la ZAC Moulin Joli.

Monsieur le Maire entend difficilement par ailleurs que l'opposition viennent demander des comptes aux membres de la majorité ou osent même critiquer leurs propositions avant que quoique ce soit n'ait encore été mis en œuvre. Cette démarche critique aura une raison d'être à la fin du mandat et non dès la première année. Il en est de même quant aux critiques adressées aux nouveaux jeunes élus, qui insufflent véritablement un nouveau dynamisme au sein de l'équipe mais qui ne peut pas se mesurer au bout de seulement quelques mois.

Il faut leur laisser le temps de travailler et ne pas prendre la Salle du Conseil Municipal pour une tribune politique où les envolées lyriques seraient permises. Les conseillers travaillent pour et dans l'intérêt de la Commune de manière concrète, et non pas en faisant des propositions farfelues, telle que la diminution des indemnités des élus. Pourquoi alors ne pas demander aux fonctionnaires de renoncer à leur indexation ?

Au terme des discussions, Monsieur le Maire tient à rappeler l'essentiel :

Le 9 mars dernier, l'équipe municipale a été élue dès le premier tour sur la base d'un programme ambitieux pour La Possession.

Le Projet de Ville qui a été décliné aujourd'hui reprend en tout point le programme électoral sur lequel les électrices et électeurs ont témoigné de leur confiance.

Il appartient maintenant à la majorité de tenir ses engagements. Ce premier budget de la mandature va s'inscrire dans cette optique.

Certes, il sera difficile et les raisons sont multiples :

- contexte de crise mondiale
- désengagement de l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

En face, une très forte croissance démographique et son corollaire une forte demande des services publics.

Dans ce contexte et pour préserver les grands équilibres, il faudra agir tous azimuts :

- des économies dans le fonctionnement de la collectivité,
- la fiscalité,
- l'emprunt.

L'horizon n'est pas aussi dégagé qu'on le souhaite. Mais, l'équipe municipale entend y faire face car c'est pour cela que nous avons été élus et nous ne fuirons pas nos responsabilités.

Le Maire clos le débat.

.....

Fait et clos, le jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire

Roland ROBERT

AFFAIRE N°3 : ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DE S SERVICES MUNICIPAUX

Le Maire informe l'Assemblée, qu'à la suite des élections de mars 2008, la municipalité a décidé de repenser l'organisation des services municipaux ainsi que les liens hiérarchiques et de responsabilité y afférents pour répondre aux objectifs définis dans le projet de ville.

L'organisation proposée est issue d'une large concertation avec l'ensemble des agents de la collectivité.

Cette organisation a comme ambition de permettre à la collectivité communale d'être plus réactive aux demandes des administrés et d'offrir un même service public de qualité sur l'ensemble du territoire de la commune (dans les mairies annexes notamment). L'organigramme constitue un moyen de réaliser les objectifs de proximité et de territorialisation fixés par la municipalité pour la mandature.

Un ajustement de l'organisation, avec le renforcement de la coordination et de l'animation des différents services municipaux, a été impulsé. La nomination d'un directeur général délégué, aux côtés du Directeur Général des Services, est proposée pour coordonner l'action des différentes directions opérationnelles, en adéquation avec le projet de ville et les principales compétences de la commune.

Par ailleurs pour matérialiser, l'ensemble de la politique municipale, la ville a souhaité rattacher les deux établissements publics favorisant ainsi pour les administrés une meilleure lisibilité.

Concrètement, l'organisation se décline en directions opérationnelles :

- La Direction de l'Administration générale et des Moyens ;
- La Direction du Développement du Territoire ;
- La Direction des Services Techniques, de la Proximité et du Développement local ;
- La Direction de la Vie éducative, culturelle et sportive,
- Direction Solidarité et Actions Sociales.

Les Directeurs généraux adjoints qui ont la charge de ces directions deviennent des responsables de missions, toujours dans la perspective de réalisation du projet de ville défini par l'équipe municipale.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Monsieur Christian PAUSE demande la parole afin qu'il lui soit précisé:

- d'une part, la raison pour laquelle la Police municipale est rattachée à la Direction des Affaires Générales et des Moyens, alors qu'elle est placée sous l'autorité directe du Maire;
- d'autre part, la raison pour laquelle la Caisse des écoles et de CCAS qui sont des établissements publics rattachés, apparaissent dans l'organigramme de la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin d'apporter des éléments de précision à **Monsieur PAUSE**.

Il lui précise que les pointillés indiquent l'absence de lien hiérarchique entre ces établissements et la Ville. Cependant, au vu du projet de Ville, qui est le Projet de la mandature, il fallait que l'organigramme présenté soit cohérent au vu des compétences non négligeables déléguées à ces deux établissements. Il a donc apparu naturel et logique de les faire apparaître comme acteurs et parties prenantes à la mise en œuvre du Grand Projet de Ville. Il en est de même pour la Police Municipale, qui restant sous l'autorité du Maire, n'est plus cantonnée à un rôle répressif d'OPJ (Officier de Police Judiciaire). Les agents de la Police Municipale interviennent également dans le domaine de la prévention de délits, et en ce sens sert la population et les services. Cette nouvelle organisation correspond à un mode de management plus moderne, qui contribue à une meilleure lisibilité des interlocuteurs du service public, méthode suggérée par le bureau d'étude qui a accompagné cette démarche.

Monsieur Jean Yves MOREL demande la parole et entend l'argumentaire de M. CARASSOU sur l'idée que la déconcentration induit un nouveau mode de management. Pour autant, il souhaiterait être éclairé sur:

- la fonction du Directeur Général Délégué (DGS bis ?);
- la composition du Cabinet du Maire;
- et sur la répartition en termes d'effectifs des différentes directions.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin d'apporter des éléments de précision.

Il rassure **Monsieur MOREL** sur l'existence d'un seul et unique DGS à La Mairie de La Possession, en sa personne. Le DGD, est délégué au suivi du Grand Projet de Ville en étroite Collaboration avec les DGA, chargés de la mise en œuvre et de l'exécution du projet de Ville. Ils travaillent donc ensemble sans lien hiérarchique ou de subordination entre eux, sous l'autorité du DGS.

S'agissant de la Composition du Cabinet, au vu de la strate démographique de la Commune, il est composé de deux collaborateurs de Cabinet qui s'organise autour d'un pôle administratif.

S'agissant de la répartition des Directions en termes d'effectifs, la Ville compte plus de 800 agents, dont 1/8ème environ est consacré à la politique sociale. **Monsieur CARASSOU** se propose de lui transmettre des éléments plus précis à ce sujet s'il le souhaite.

Monsieur Christian PAUSE demande la parole afin de préciser que même si cela semble archaïque, il lui semble plus logique que la Police municipale soit rattachée au Maire, ce sur quoi il est rejoint par **Monsieur MOREL**. Par ailleurs, il souhaiterait savoir si la situation irrégulière du DGA, pointé par la Chambre Régionale des Comptes, a été régularisée.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin d'apporter des éléments de précision.

Il lui indique qu'il ne s'agissait pas d'une situation irrégulière dans les faits mais dans les formes, les procédures préalables de nominations en tant que DGA n'ayant pas été respectés selon la Chambre. Malgré les arguments développés et défendus par la Ville, la Chambre a maintenu ses observations, qui ne remettent pas en cause la fonction du Directeur. Les précisions et l'interprétation de la Chambre dans ce cadre seront donc prises en compte dorénavant par la Ville.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire réuni le 10 février 2009 sur le projet d'organigramme,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 18 Février 2009,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (quatre voix contre : Mmes Françoise SADON, Marie Andrée LACROIX/FAVEUR, MM. Jean Yves MOREL et Christian PAUSE),

- arrête, comme ci-joint, l'organigramme des services municipaux.

.....

Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N°4 : TRANSFERT DE LA GESTION DU CENTRE DE L'ENFANCE AU CCAS

Le Maire informe les membres qu'en vertu de la délibération n°10 du 10 Mars 2004, le Centre Communal d'Action Sociale de la Possession est cosignataire du contrat enfance signé entre la ville et la Caisse d'Allocation familiale.

A ce titre, le CCAS gère pour le compte de la ville trois structures d'accueil de la petite enfance :

- La crèche « L'île aux enfants » ouverte depuis le mois de mars 2005 dans le quartier de Camp Magloire, d'une capacité d'accueil de vingt enfants.
- La crèche « Câlin Malin » ouverte depuis le mois de mars 2005 dans le quartier de Sainte Thérèse, d'une capacité d'accueil de vingt-quatre enfants.
- La structure multi accueil « Raisin Marine » ouverte depuis le mois de février 2006 dans le quartier de Terrain de sel, d'une capacité d'accueil de trente enfants en accueil régulier et de 7 enfants pour le Lieu d'Accueil Parent Enfant.

Dans moins de deux mois, le centre de l'enfance situé dans le quartier de Saint Laurent va ouvrir ses portes pour offrir une capacité d'accueil de quatre-vingt-quatre enfants supplémentaires. A cela s'ajoutera les trente enfants susceptibles d'être accueillis chaque jour au sein de la ludothèque.

C'est donc au total une possibilité d'accueil collectif de cent quatre vingt quinze enfants que la ville de la Possession sera en mesure de proposer dès cette année. Ce qui proportionnellement à sa population en fait une des communes les mieux équipées du département, même si les besoins demeurent importants.

Afin de conserver une lisibilité et une cohérence dans la gestion de l'ensemble des structures de la petite enfance de la ville, il est proposé de confier, comme pour les autres structures, le pilotage et la gestion du fonctionnement du centre de l'enfance au Centre Communal d'Action Sociale. Pour ce faire, la commune procédera au transfert des moyens matériels, humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement du centre de l'enfance.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 18 Février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

-approuve le transfert de la gestion du fonctionnement du centre de l'enfance au Centre Communal d'Action Sociale.

-approuve le transfert au Centre Communal d'Action Sociale des moyens matériels, humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement du centre de l'enfance.

.....
Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

**AFFAIRE N°5 : TRANSFERT DE LA GESTION DU RELAIS A ASSISTANTES
MATERNELLES AU CCAS**

Le Maire informe que le Relais Assistantes Maternelles a été créé en 2002 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'agit d'un lieu de ressource pour les parents qui y trouvent une information sur les futurs projets de la ville, les avantages et inconvénients des différents modes d'accueil existants. Ils sont écoutés, au besoin conseillés sur leurs droits et devoirs en tant qu'employeurs (contrat de travail, bulletin de salaire ...), orientés en fonction de leur choix de garde.

Le Relais d'Assistantes Maternelles est également un établissement de repères et d'échanges pour les assistantes maternelles de la ville puisqu'elles ont la possibilité d'y rencontrer une éducatrice jeunes enfants, un psychologue, un médecin. Des temps d'éveils et de socialisation pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles y sont également proposés.

Appelé à s'installer prochainement au centre de l'enfance le Relais Assistantes Maternelles a donc toute sa place au sein du dispositif petite enfance de la commune.

Le CCAS ayant en charge la gestion de l'ensemble des structures petite enfance de la ville, il est proposé de confier le pilotage et la gestion du Relais Assistantes Maternelles au Centre Communal d'Action Sociale. Pour ce faire, la commune procédera au transfert des moyens matériels, humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 18 Février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le transfert de la gestion du fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles au Centre Communal d'Action Sociale.
- approuve le transfert au Centre Communal d'Action Sociale des moyens matériels, humains et financiers nécessaires au bon fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

.....

Fait et clos, le jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N°6 : INDEMNISATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Le Maire informe les membres que, dans le cadre de l'exercice de leur mandat (présence en commission ou au conseil), les conseillers municipaux peuvent subir des pertes de revenus.

Une compensation peut être prise en charge par la collectivité dans la limite prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette compensation est limitée à soixante-douze heures par élu et par an.

Elle ne peut être accordée qu'aux élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonctions. Elle permet d'assurer la compensation financière des pertes de revenus. L'élu doit pouvoir justifier auprès de la commune d'une réelle diminution de rémunération, liée à sa participation aux séances et réunions induites par l'exercice de son mandat.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la rémunération de ladite compensation, conformément à l'article L2123-3 du CGCT, à savoir que : « chaque heure ne peut être rémunérée à un montant supérieur à une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance »

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et aux Moyens réunie le 18 Février 2009,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (deux oppositions : Monsieur Christian PAUSE et Madame Marie Andrée LACROIX FAVEUR),

- valide la compensation par la collectivité des pertes de revenus des conseillers municipaux dans le cadre de l'exercice de leur mandat.
- fixe le montant de cette compensation financière pour perte de revenus à hauteur d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

.....
Fait et clos, le jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N°7 : ACOMPTE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2009

Le maire informe que le conseil municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de fonctionnement de l'année précédente.

Le conseil municipal de décembre dans sa délibération N°16 a approuvé le principe du versement d'un acompte de subvention à l'ensemble des associations de la ville. Dans cette délibération nous avons indiqué que nous limitons cet acompte à 25 % de la participation versée pour l'année n-1, avec un seuil maximal de 23 000 €. Cependant compte tenu du contexte de crise actuel et de la diminution générale des aides accordées aux associations, cette limite entraîne des difficultés de trésorerie pour les structures associatives, en particulier pour le paiement des salaires de certaines d'entre elles.

Afin de leur permettre d'y faire face, nous proposons de verser intégralement l'acompte de 25 % (sans la limite des 23 000 euros) du montant octroyé en 2008 aux associations citées ci-dessous :

Associations subventionnées en 2008	Total de la participation financière de la ville	Participation financière au titre du premier acompte	Complément de participation financière de la ville pour atteindre les 25 %
Association Sportive Possession	209000	23000	29250
ACCES	100000	23000	2000
OMCTL	200000	23000	27000
TOTAL	509000	69000	58250

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Monsieur Jean Yves MOREL demande la parole afin de savoir si cette mesure est générale ou si elle ne concerne que les associations listées.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Doris CARASSOU**, Directeur Général des Services, afin d'apporter des éléments de précision.

Il lui répond que cette mesure s'applique aux associations ayant déjà bénéficiés d'une subvention au titre de l'année 2008 et dont l'acompte de 25% correspond à un montant supérieur à 23 000 euros. Cette délibération vise essentiellement à permettre à la Ville de verser aux associations concernées la totalité de leur 25% d'acompte.

Monsieur Jean Yves MOREL indique que dans la logique de ses votes précédents et de l'argumentaire développé sur le principe de l'acompte de subvention aux associations, il votera contre cette délibération.

Monsieur Christian PAUSE demande la parole et indique que lui votera pour cette délibération, les discussions antérieures ayant contribué à faire évoluer les procédures, et à permettre plus de transparence dans l'octroi de ces subventions.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Educative Culturelle et Sportive réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux voix contre : Mme Françoise SADON et M. Jean Yves MOREL),

- approuve le versement du complément de participation financière permettant d'atteindre les 25 % autorisés et autorise le Maire à signer toutes les conventions annexées.

.....

Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire

Roland ROBERT

**AFFAIRE N°8 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
COUVRANT LE PERIMETRE DE LA ZAC « RHI RAVINE LAFLEUR »**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 121-1 - L 123-1 à L 123-20, L 300-2 ainsi que les R 123-1 à R 123-20 - R 123-21-1, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2007 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme couvrant le périmètre de la ZAC « RHI Ravine Lafleur » ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 14 novembre 2008 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 4 décembre 2008 au 5 janvier 2009.

Vu les avis favorables des Personnes Publiques Associées ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ;

Le Maire rappelle aux membres que par délibération en date du 9 mars 2005, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'urbanisme de la Possession.

Ce document d'urbanisme étant incompatible avec la mise en œuvre de la ZAC « RHI Ravine Lafleur », le Conseil a procédé à sa modification par délibération en date du 24 octobre 2007.

Le 15 mai 2006, la Commune a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « RHI Ravine Lafleur ».

A cet effet et conformément à l'article L. 123-3 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme doit être adapté afin de tenir compte des besoins de la ZAC « RHI Ravine Lafleur », à savoir :

- La localisation et les caractéristiques des espaces publics à conserver, à modifier ou à créer ;
- La localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts ;
- La détermination de la surface de plancher développée hors œuvre nette dont la construction est autorisée dans chaque îlot, en fonction, le cas échéant, de la nature et de la destination des bâtiments.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

..../...

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme couvrant le périmètre de la ZAC « RHI Ravine Lafleur » tel qu'il est annexé à la présente.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

De même, elle sera transmise au Préfet et fera l'objet d'une publicité dans les conditions prévues par l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme et deviendra exécutoire après sa transmission au Préfet dans les conditions prévues par l'article L 123-12 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier complet du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera mis à la disposition du public :

- Au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- A la Sous-Préfecture de Saint-Paul.

.....

Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N°9 : APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME CONCERNANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PROJET DE TERMINAL CEREAALIER AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 121-1 - L 123-1 à L 123-20, L 300-2 ainsi que les R 123-1 à R 123-20 - R 123-21-1, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2007 prescrivant la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant la mise en compatibilité du projet de terminal céréalier avec le document d'urbanisme ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 14 novembre 2008 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 10 décembre 2008 au 9 janvier 2009 et prorogée jusqu'au 23 janvier 2009.

Vu les avis favorables des Personnes Publiques Associées ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur ;

Le Maire rappelle aux membres que par délibération en date du 9 mars 2005 le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Possession.

Ce document d'urbanisme étant incompatible avec le projet du terminal céréalier, qui se situe sur les communes du Port et de la Possession.

La Commune, par délibération en date du 24 octobre 2007 a lancé une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, afin de rendre compatible le projet avec notre document d'urbanisme.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

.../...

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant la mise en compatibilité du projet de terminal céréalier avec notre document d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Elle sera transmise au Préfet et fera l'objet d'une publicité dans les conditions prévues par l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme et deviendra exécutoire après sa transmission au Préfet dans les conditions prévues par l'article L 123-12 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier complet du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera mis à la disposition du public :

- Au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- A la Sous-Préfecture de Saint-Paul.

.....

Fait et clos, le jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N° 10 RELOGEMENT DES FAMILLES DE LA GRANDE CHALOUPE
CONVENTION REGION/COMMUNE/SEMADER

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Région a sollicité le concours de la ville afin d'aider au relogement des familles de la Grande Chaloupe concernées par le tracé du Tram Train.

L'objectif est d'offrir aux occupants sans titre concernés, la possibilité d'accéder à la propriété, dans le cadre d'une démarche d'accompagnement social voulu par les collectivités engagées.

Sur 26 familles identifiées, 11 ont exprimé le souhait d'être relogées à la Possession.

Après avoir étudié plusieurs sites, le choix de la ZAC Ravine Lafleur a été acté.

La SEMADER, aménageur de la ZAC en accord avec la ville a proposé un terrain de 4 745 m² issu de la zone des lots libres pour accueillir les onze familles dans des LES.

Ce terrain sera vendu au prix de 669 665 € (141.13 €/m² au lieu de 205 €/m² comme indiqué dans la note de synthèse), selon les modalités suivantes :

- 83 846, 95 € versés par le constructeur conformément au prix de référence de la charge foncière appliquée au LES, soit 7 622, 45 € par parcelle
- 585 818, 05 € versés par la Région à titre de compensation conformément à la recette prévue dans le bilan de la ZAC.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la convention proposée entre la Région, la Commune et la SEMADER
- et autorise le Maire à signer ladite convention et toute autre pièce afférente à cette affaire.

.....
Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N°11 : VENTE DE LA PARCELLE AT 1661 - RECTIFICATION

Le Maire rappelle que par délibération en date du 5 décembre 2007 (Affaire n°16) le Conseil Municipal avait approuvé la vente de la parcelle cadastrée AT 1 661 à Monsieur François IMIZA.

Une erreur s'est glissée dans le procès verbal concernant la superficie qui est bien de 313 m² au lieu de 213 m² comme indiqué.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- acte cette rectification, le reste de la délibération demeure inchangé.

.....

Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N° 12 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AW 174 PAR LA COMMUNE DE LA POSSESSION – RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 17 SEPTEMBRE 2008

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2008, affaire n°25

Vu le courrier de Monsieur le Sous-préfet de Saint-Paul en date du 08 décembre 2008

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17 septembre 2008, le Conseil Municipal à autorisé l'acquisition de la parcelle AW 174 appartenant à Mesdames LAW HANG et CHEN LI KWAN, pour un montant de 102 300 euros hors taxes conforme à l'avis du service des Domaines majoré de 10 %.

Cette acquisition s'est faite sur proposition de madame LAW HANG suite à l'échec d'une procédure de préemption par l'intermédiaire du Territoire de la Côte Ouest (TCO), délégataire du Droit de Préemption Urbain. En effet, ce terrain est considéré comme stratégique dans la mise en œuvre des objectifs du Programme Local de l'Habitat sur Dos d'Ane.

Par courrier en date du 08 décembre 2008, Monsieur le Sous-Préfet de Saint Paul a émit des remarques au titre du contrôle de légalité soulignant que l'acte susvisé est entaché d'illégalité. En effet, le Bourg de Dos D'Ane faisant partie, des bourgs structurants prioritaires inscrits au contrat d'agglomération, il revient au TCO, de par ses compétences, d'acquérir ce foncier conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux remarques de Monsieur le Sous-préfet de Saint Paul, le Maire souhaite saisir officiellement le Territoire de la Côte Ouest afin d'acquérir ce foncier.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- retire la délibération du 17 septembre 2008 autorisant l'acquisition de la parcelle AW 174 pour un montant de 102 300 euros hors taxes conforme à l'avis du service des Domaines majoré de 10 %,
- et autorise le Maire à saisir officiellement le Territoire de la Côte Ouest afin d'acquérir ce foncier

.....
Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

AFFAIRE N° 13 : INCORPORATION DE BIENS PRESUMES SANS MAITRES DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Le Maire rappelle qu'en application de l'article 713 du code civil et des articles L.25, L.27 bis et L.27 ter du code du domaine de l'Etat, modifiés par l'article 147 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Si la commune renonce à exercer ce droit, l'Etat en devient propriétaire.

Monsieur le Maire a constaté par arrêtés en date du 29 mai 2008, après avis de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), que les immeubles suivants n'ont pas de propriétaires connus :

Section	Parcelle	Localisation	Surface m ²	occupation	Numéro d'arrêté	Date
BL	BL 200	rue Camp Magloire, Centre Ville	120	non bâtie	CH/DC/2008-67	29 mai 2008
BL	BL 202	rue Camp Magloire, Centre Ville	321	bâtie	CH/DC/2008-68	29 mai 2008
BL	BL 219	19, rue Camp Magloire, Centre Ville	2 043	bâtie	CH/DC/2008-69	29 mai 2008
BM	BM 001	Camp Magloire, bord de mer	21 092	non bâtie	CH/DC/2008-63	29 mai 2008
BM	BM 002	Camp Magloire, long de la RN 1	1 759	non bâtie	CH/DC/2008-65	29 mai 2008
BM	BM 108	19, rue Henri Lapierre, Centre-Ville	400	bâtie	CH/DC/2008-71	29 mai 2008
BM	BM 109	30, rue Henri Lapierre, Centre-Ville	4 581	bâtie	CH/DC/2008-72	29 mai 2008
BP	BP 001	Rue Gustave Eiffel, bord de mer	4 473	non bâtie	CH/DC/2008-66	29 mai 2008
AM	AM 068	Bœuf-Mort Sainte-Thérèse	11 150	non bâtie	CH/DC/2008-70	29 mai 2008

Les propriétaires des immeubles désignés ci-dessus ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L. 1123 du Code Général de la propriété des personnes publiques, soit avant le 29 novembre 2008.

Dès lors, ces immeubles sont présumés sans maîtres au titre de l'article 713 du Code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L. 1123-3 in fine du Code Général de la propriété des personnes publiques impose l'obligation à la commune d'incorporer le bien dans le domaine communal dans un délai de 6 mois à compter de la vacance présumée du bien.

Actant qu'à l'issue de la procédure arrivée à échéance le 29 novembre 2008, que les propriétaires ne se sont pas fait connaître et constatant que l'immeuble est effectivement considéré sans maître.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

.../...

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire :

- à incorporer les biens susvisés dans le domaine communal ,
- à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal des immeubles susvisés et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet,
- à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés et à signer tout les actes afférents à ce dossier.

.....

Fait et clos, le jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

**AFFAIRE N° 14 MAINTENANCE DU SIGNAL LUMINEUX DE L'ABRI DE PECHE
CONVENTION ETAT/COMMUNE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis la mise en service de l'abri de pêche de la Possession, le Service des Phares et Balises de la Réunion (Service de l'Etat) assure l'entretien et la maintenance du feu du musoir de la digue protégeant l'infrastructure maritime communale.

Afin de poursuivre cette mission, il est nécessaire de la renouveler par convention selon les modalités suivantes :

- Durée de la convention : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009
- Coût : 1 050 € par an
- Prestations : vérification des installations, intervention en cas d'incidents signalés et réalisation d'une maintenance préventive.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire réunie le 17 février 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la convention passée avec l'Etat pour une durée de 3 ans, aux conditions sus-décrites.
- et autorise le Maire à signer la convention et toute autre pièce afférente à cette affaire.

.....

Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme

QUESTION DIVERSE N°1 : COOPERATION ANTANIFOTSY / P OSSESSION –
PRECISION DANS LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'AFVP

Le Maire informe les membres que par délibération en date du 15 décembre 2006 le Conseil Municipal a approuvé une convention de financement de coopération décentralisée sur Antanifotsy dont les objectifs étaient les suivants :

- 1/ Mise en place d'un « Centre d'Appui aux Communes »,
- 2/ Electrification et éclairage de la voie publique,
- 3/ Réhabilitation du marché,
- 4/ Réhabilitation des équipements sportifs.

La Ville s'était engagée à prendre en charge les frais liés au recrutement d'un Volontaire du Progrès, les frais de fonctionnement liés à sa mission et les dépenses d'investissements du projet.

Le solde de cette convention devant être réalisé, le Trésorier demande une clarification sur cette convention. Le tableau prévisionnel des dépenses sur ce projet prévoit un financement de 85 608 € pour la mission de coopération décentralisée : 26 328 € sont affectés au paiement de la rémunération du chargé de mission et 59 280 € aux dépenses de mise en œuvre du projet de coopération.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications,

Il est acté qu'aucune autre question, ni complément d'informations ou d'explications n'a été formulé par les membres présents,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (deux abstentions : Mme Marie Andrée LACROIX/FAVEUR et M. Christian PAUSE)

- confirme que sa participation sur le projet de coopération décentralisée s'élève à 85 608 €, dont 26 328 € sont affectés à la rémunération du Volontaire du Progrès et 59 280 € sont affectés à la réalisation du projet de coopération.

.....

Fait et clos, les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme